



# Compte rendu CGT de la Paritaire NAO du 19 janvier 2010



## **Monsieur RENAUDIN :**

Nous fait part de ses meilleurs vœux pour 2010.

Il nous présente les additifs aux documents présentés lors de la réunion paritaire du 19 décembre 2010.

Il fait lecture de la lettre commune de revendications CFDT, CGT et FO. La CGC a également fait parvenir un courrier détaillant ses revendications.

Madame ARCANGELI nous détaille les propositions de l'Association des Employeurs des Groupes de Protection Sociale.

## **Les organisations CFDT, FO et CGT demandent une augmentation de 1,5 % des salaires réels pour tous les salariés du Groupe AG2R-ISICA.**

Les 1,5 % prennent en compte les 1,2% prévus en 2010 et la modification de la prime d'ancienneté. De plus, l'inflation sous jacente est de 1,8 %.

Pour la CGT, le changement de calendrier de négociations par rapport aux années passées, fait que la prime d'intéressement attribuée en juillet nous a été reprise royalement par le non versement de la prime en décembre 2009, sans parler du report de calendrier d'attribution de primes et de promotion aux choix.

## **Monsieur RENAUDIN :**

### **Pour 2010, nous estimons l'impact sur les coûts de vos demandes à hauteur de :**

- 1) Les mesures 2009 ont un effet report de 0,2 %.
- 2) La prime de 500 € coute sur 2010 + 1,3% sur la masse salariale, ceci avant mesure individuelle.
- 3) Les augmentations individuelles, en année pleine 2010, vont représenter 1,8 % (y compris les impacts de l'ancienne CCN et l'avenant N°9). Des arbitrages restent encore à faire par le comité de direction.

Globalement, on peut estimer qu'il faut faire mieux que l'indice INSEE dans le cadre d'une enveloppe globale d'augmentations collectives et individuelles.

Les organisations syndicales ont fait remarquer qu'elles sont là pour négocier des augmentations de salaires collectives et non individuelles.

## **Madame ARCANGELI :**

La prime était versée lors du constat de marge entre le budget prévisionnel et le réalisé 2009 dans le courant du mois de décembre 2009. Si des possibilités se dégagent nous vous avons proposé le versement d'une prime.

Justement pour la CGT, des marges existaient en fin d'année 2009. Nous avons constaté un delta de 1,7 % de la masse salariale entre le prévisionnel 2009 et le réalisé 2009, soit l'équivalent de plus de 4 millions d'€uros.

Pour la CGC, il faut revoir les salaires des classes 6 à 8, dont les premiers sont inférieurs au plafond mensuel de la sécurité sociale.

## **La direction générale demande une suspension de séance, une demi-heure plus tard :**

## **Monsieur RENAUDIN :**

Je ne suis pas en mesure de vous faire une proposition d'évolution des salaires pour 2010. Les budgets 2010 ont besoin d'être approfondis après l'application des mesures individuelles. Nous avons vraiment besoin d'avoir le résultat de la négociation de branche du 15 janvier 2010, notamment en cas de non signature des propositions de l'association d'employeurs. De plus, il nous faut aussi examiner les autres points de vos demandes.

**Madame ARCANGELI nous présente les propositions de la direction générale en réponse aux demandes faites dans les courriers intersyndicaux CFDT, FO et CGT et celui de la CGC :**

### **1) Le régime frais de santé**

Pour ce qui est du changement de répartition des cotisations à 60/40 et les demandes d'amélioration de garanties. La direction est favorable à ces demandes, sauf pour la prise en charge des implants dentaires.

Par contre, en contrepartie, il faut encadrer le poste chambre particulière à 90 €uros par jour et limiter à 400 % du Tarif de Convention (au lieu des frais réels) sur les actes honoraires médicaux et frais de séjour sur l'hospitalisation.

Sur ce point toutes les organisations sont d'accord pour discuter la répartition de la cotisation dans le cadre de la NAO. Par contre, tous les changements de garanties doivent faire l'objet de discussions au sein de la commission technique « Frais de Santé ».

**Monsieur RENAUDIN quitte la séance à 17 heures 12. Avant de nous quitter, Il confirme que nous aurons une dernière réunion sur l'adaptation de nos accords d'entreprise à l'avenant N° 9, ne serait-ce que pour la clore.**

### **2) PEE :**

La direction générale n'est pas très favorable à modifier les tranches d'abondement. Il n'y a plus de frais d'entrée sur le PEE, ni sur le PERCO L'abondement sur le PEE coute 450 000 euros.

La CFDT refuse de signer l'accord PERCO, si la direction générale n'accepte pas de changement de tranche sur le PEE. Le PERCO favorise les cadres. Le PEE est souscrit majoritairement par les non-cadres.

La DRH nous rend attentif si en cas de non signature d'un accord sur le PERCO, celui-ci ne sera plus abondé.

La CGC demande que la DRH fasse rapidement une information aux salariés.

FO souhaite une augmentation pérenne de salaires. Elle n'interviendra pas sur l'abondement du PERCO.

### **3) PERE**

La direction générale n'a pas retenu la demande de la CGC d'abondement du PERE.

### **4) Dispositif pour les grèves de transports**

La direction générale nous propose de réétudier le texte de 2009.

### **5) Chèques de transports**

La direction générale souhaite favoriser les transports en communs. Nous ne répondrons pas favorablement à votre demande. Par contre, nous pouvons proposer des mesures dans le cadre du handicap, en prenant en compte les frais de transports dans des conditions particulières.

### **6) Augmentation des indemnités kilométriques sur le barème fiscal**

La direction générale est prête à étudier cette possibilité. Mais attention, elles sont plus élevées sur les petites distances.

### **7) Commission de suivi avenant N°9 et RTT**

La direction générale nous propose d'étudier ces points l'un après l'autre.

### **8) Fixation d'un calendrier de négociation des rémunérations des cadres**

Ce point sera abordé dans la paritaire du point précédent.

**9) La valeur du ticket restaurant** est porté à 8,68 €uros, soit plus 0,03 €uro.

### **10) Augmentation du nombre de jours à mettre dans le CET, PEE et PERCO**

La direction générale ne souhaite pas faire évoluer ce texte.

Madame ARCANGELI confirme que les mesures NAO ne prendront pas forcément effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elle va nous faire rapidement des propositions de dates pour finaliser les accords qui ont fait l'objet de nos discussions.

**La CGT AG2R**

**« Tous ensemble, le contraire de seul au monde »**

**Rendez-vous sur notre Site Internet : [www.cgt-ag2r.com](http://www.cgt-ag2r.com)**